



LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ
2024-ETSPA-066

**portant fixation des tarifs et du forfait global
« dépendance » pour l'année 2024
Centre Hospitalier
EHPAD les Marmottes
110 rue du Pré de Pâques – 73500 MODANE**

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPÉES
Service Accueil en établissements personnes âgées

N° Finess : 730 7585 391

Place François Mitterrand
CS 71806
73018 Chambéry Cedex

LE PRESIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Contact : Christiane Carrier
 04 79 60 29 27
 christiane.carrier@savoie.fr

- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.232-8 à L.232-11 (allocation personnalisée d'autonomie en établissement), L.313-12 à L.313-23 (convention tripartite, contrôle et dispositions pénales) et L.314.1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – notamment articles R.314-1 à R.314-2 et R.351-1 à R.351-4 ;
- VU** Le décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des EHPAD ;
- VU** Le code de la santé publique ;
- VU** Le courrier du 23 octobre 2023 par lequel la personne ayant qualité a adressé les propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2024 ;
- VU** La délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 (Budget primitif 2024 du Département) ;
- SUR** Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux du Conseil départemental de la Savoie et de madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département ;

ARRÊTÉ

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240422-2022-ETSPA-066-AR
Date de réception préfecture : 22/04/2024

Article 1 - La capacité « hébergement » de l'EHPAD de Modane est de 88 places, dont 28 USSA et 7 hébergements temporaires.
 PASA : 12 places.

Article 2 - Tarification 2024 :

	Tarifs	Observations
Hébergement permanent et temporaire	72,84 €	applicable du 1 ^{er} avril et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Tarif « moins de 60 ans »	96,95 €	applicable du 1 ^{er} avril et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Forfait global « dépendance »	517 836,24 €	Versé par 1/12 ^e
Tarifs « dépendance »		à compter du 1 ^{er} avril et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
GIR 1-2	26,41 €	
GIR 3-4	16,76 €	
GIR 5-6	7,11 €	

Article 3 - Au titre du budget 2024, les groupes fonctionnels de dépenses et des recettes de la section hébergement sont retenus comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en euros
		Hébergement
Dépenses	Titre I : <i>Dépenses de personnel</i>	969 458,10
	Titre III : <i>Dépenses hôtelières et générales</i>	821 990,80
	Titre IV : <i>Amortissements et charges financières</i>	663 000,00
	Résultat	
TOTAL		2 454 448,90
Recettes	Titre II : <i>Produits afférents à la dépendance</i>	-
	Titre III : <i>Produits de l'hébergement</i>	2 239 023,64
	Titre IV : <i>Autres produits</i>	215 425,26
	Résultat	
TOTAL		2 454 448,90

Article 4 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes mentionnés à l'article 1^{er} de l'annexe 1 à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
 6973-217300163-240122-2024-ES-00116-AR
 Date de réception préfecture : 22/04/2024

Article 5 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département et monsieur le Directeur d'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du Département de la Savoie,
- affiché dans la Mairie et l'établissement concernés,
- affiché par le Préfet pour les USLD.

CHAMBÉRY, le 22 AVR. 2024

Le Président,

Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée



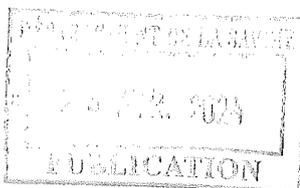
Corine WOLFF

23 AVR. 2024

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,



Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240422-2022-ETSPA-066-AR
Date de réception préfecture : 22/04/2024